

CONSEIL MUNICIPAL DE ROSIERES

Nombre de membres**en exercice:** 15**Séance du mercredi 14 août 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le quatorze août l'assemblée régulièrement convoqué le 06 août 2024, s'est réuni sous la présidence de Matthieu SALEL.

Présents : 9**Votants:** 15

Sont présents: Matthieu SALEL, Marie-Hélène CHOTIN, Francis CHABANE, Jean-Claude BLANC, Manon REYNOUARD, Edouard LEVEUGLE, Josette BARAILLE, Nathalie GEORGES, Kalie DALET

Représentés: Nadine PIERRARD, Eric POUGET, Géry BEDAGUE, Virginie MOUSSELIN, Anthony CHARBONNEYRE, Raoul L'HERMINIER

Excuses:**Absents:**

Secrétaire de séance: Manon REYNOUARD

Objet: RESTAURATION SCOLAIRE 2024 - TARIF - DE 2024 033

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Société API fournisseur des repas de la Cantine scolaire, informant d'une augmentation du prix de revient du repas.

Monsieur le Maire informe que le montant du repas dû au prestataire sera de 4.18 € TTC.

Il précise également que les membres du CCAS proposent de prendre en charge la somme 0.15 € par repas, ce qui permettrait de maintenir un tarif de 4.03 € TTC pour les familles.

Il informe que cette mesure de changement de tarif implique une facturation supplémentaire de 115 € auprès du prestataire Numérian pour l'actualisation des tarifs en cours d'année.

Après délibération les membres du Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'appliquer le tarif des repas pour les familles de 4.18 € TTC**
- **d'accepter la proposition des membres du CCAS pour la prise en charge de 0.15 € par repas.**
- **de mettre en application ce nouveau tarif à partir du 01 septembre 2024.**
- **d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires.**

Objet: SALLES POLYVALENTES - VALIDATION DU REGLEMENT - DE 2024 034

Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil de revoir les règlement d'utilisations des salles communales (salle polyvalente, salle de Balbiac, salle de l'ancienne mairie, et salle de Motricite) afin d'en améliorer le fonctionnement.

Après lecture des règlements et après discussions,

L'ensemble du Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés**, est d'accord avec la proposition de Monsieur le Maire et valide les règlements d'utilisation des différentes salles.

Objet: TARIFS DE SALLES POLYVALENTES - DE 2024 035

Monsieur le maire informe que la commission "Associations Festivités Animation et Salles Polyvalentes" s'est réunie afin d'établir un tableau d'utilisation des salles par les différentes associations -

Ce tableau précise les jours et horaires d'utilisations des salles ainsi qu'un tarif pour chacune d'elle, il a été également évoqué des tarifs spécifiques pour certaines.

Après discussions,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Valide la proposition de la commission en charge des salles polyvalentes et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'encaissement des tarifs validés.

Objet: TARIFS LOCATION DE MATERIELS - DE 2024 036

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de l'utilisation par certaines associations de matériels (tables, bancs, grilles, estrade, barrières) appartenant à la collectivité.

Par ailleurs, les professionnels et particuliers peuvent louer ce matériel.

Afin de s'assurer de la bonne utilisation du matériel communal, Monsieur le Maire propose d'instaurer une convention en précisant les modalités de locations, d'utilisation ainsi que des tarifs de location et de caution.

Il propose les montants suivants :

Matériel	Location	Dépôt de garantie
Grilles exposition	2 € / grille	20 € / matériel loué
Tables de réception	2 € / table	
Bancs de réception	1 € / banc	
Barrières de sécurité	2 € / barrière	
Estrade	150 €	3500 €

Il est précisé que l'utilisation de ces matériels par les associations de Rosières est gratuite.

Pour l'utilisation de ces matériels par les Communes et la Communauté de Communes, les dépôts de garantie ne sont pas demandés.

Il est également rappelé que les rétroprojecteur, barnum et sono portable ne sont ni prêtés, ni loués.

Après délibération, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, sont d'accord avec la proposition de Monsieur le Maire et l'autorisent à appliquer les tarifs et dépôts de garantie suivants :

Matériel	Location	Dépôts de garantie
Grilles exposition	2 € / grille	20 € / matériel loué
Tables de réception	2 € / table	
Bancs de réception	1 € / banc	
Barrières de sécurité	2 € / barrière	
Estrade	150 €	3500 €

et valident l'ensemble des propositions relatives à l'utilisation des différents matériels par les associations, les particuliers, les professionnels et les collectivités.

Objet: ACQUISITION DE PARCELLE - ROUTE DE L'ESTRADE - DE 2024 037

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande d'un propriétaire pour céder à la collectivité une bande de terrain situé au lieu-dit l'Estrade (Route) une bande de terrain de 93 m², cadastrée F-1474.

Le propriétaire propose de céder cette parcelle pour 1 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter cette proposition et d'en valider l'acquisition.

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **acceptent la proposition de Mr Le Maire pour acheter au prix de 1 € la bande de terrain cadastrée F-1474 et l'autorise à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition.**

Objet: ACQUISITION DE PARCELLE AU LIEU DIT L'EGLISE - - DE 2024 038

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le souhait de relier la voie douce (route du Moulin) vers l'avenue André Jean afin de sécuriser le cheminement des piétons et cyclistes.

Il précise que le propriétaire du terrain céderait à la commune une bande de terrain de 183 m² pour permettre de créer l'emplacement réservé acté au PLUi par une modification simplifiée. Il notifie également que cette bande de terrain se situe dans une zone N (naturelle).

Monsieur le Maire propose d'acquérir cette bande de terrain de 183 m² au prix de 1,5 € le mètre carré.

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés acceptent la proposition de Monsieur Le Maire pour :

- **acquérir au prix de 1,5 € le mètre carré la bande de terrain cadastrée E-1690 pour un montant total de 274.50 €**
- **et l'autorise à signer tous les documents nécessaires a cette acquisition.**

Objet: DEMOLITION GARAGE RD 104 - Choix de l'Entreprise - DE 2024 039

Monsieur le maire fait part au conseil municipal que, dans le cadre du projet de démolition d'un garage, la commission d'appel d'offre s'est réunie le lundi 12 août 2024 suite aux offres des différentes entreprises.

Après concertation avec le bureau d'études BETEBAT sollicité pour accompagner la collectivité dans ce projet de démolition du garage situé aux abords de la RD 104, la commission d'appel d'offres a retenu la proposition la mieux disante, à savoir celle de REYNOUARD TP pour 38 287.55 € HT.

Après délibération les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- confie à l'entreprise REYNOUARD TP la démolition du bâtiment « garage Dours » pour 38 287,55 € HT

-autorisent le maire à signer tous les documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.

fin de seance 21 h 30